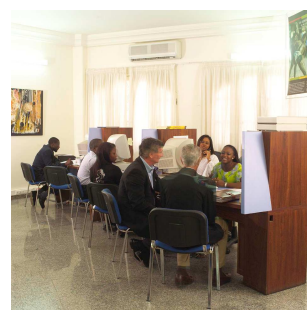


ZONE ECONOMIQUE SPECIALE INTEGREE





DESCRIPTION DU PROJET :

La Zone Économique Spéciale Intégrée est un espace d'accueil d'activités économiques qui a pour vocation d'offrir un ensemble d'infrastructures et de services qui assurent aux entreprises les meilleures conditions d'exercice de leurs activités.

Les entreprises installées au sein de la Zone bénéficieront d'un cadre fiscal incitatif défini par la loi ainsi que de procédures facilitant leur exploitation.

Le projet dépasse le concept de Zone Franche Industrielle ; il comprendra un parc industriel, des espaces de services, des bureaux et une plate-forme logistique, mais également, ultérieurement une zone commerciale, des complexes touristiques et des zones résidentielles.

Les entreprises installées au sein de la Zone bénéficieront d'un cadre fiscal incitatif défini par la loi ainsi que de procédures facilitant leur exploitation.

La Haute Autorité en charge de l'administration de la Zone offrira aux entreprises, à travers un Guichet Unique, les services collectifs (télécommunications, électricité, eau, gestion des ordures, etc, les services administratifs (agrément, permis et licences, autorisations, banques et services financiers) et logistiques (transport, stockage) dans le respect des meilleurs standards internationaux.

La Zone sera intégrée à son environnement humain. Les développements actuels et projetés ne prévoient pas de déplacements de populations et se feront en harmonie avec les besoins des populations situées dans le site.

OBJECTIFS DU PROJET :

La réalisation de la Zone Économique Spéciale Intégrée de Dakar vise à créer les conditions d'émergence et de développement d'un pôle de compétitivité et de croissance capable d'exercer un puissant effet d'entraînement sur l'économie nationale. Elle constituera l'un des leviers principaux de la Stratégie de Croissance Accélérée.

Ce projet de Zone Économique Spéciale Intégrée a pour ambition de positionner le Sénégal comme le « hub » des Affaires pour l'Afrique de l'Ouest.



Il est prévu d'attirer en moyenne 400 entreprises au cours des cinq premières années d'exploitation et près de 1000 entreprises au bout de 20 ans, employant près de 40 000 salariés et créant indirectement près de 100 000 emplois.

BUDGET ET FINANCEMENT

Le Projet est conduit en partenariat avec JAFZA qui réalisera un investissement de 800 millions de dollars pour la première phase qui s'étend sur 718 ha. Cependant, 12 000 ha environ constitueront des réserves foncières qui permettront de planifier le développement et l'extension de la Zone.

En contrepartie, l'État du Sénégal s'est engagé à raccorder le site aux réseaux d'eau potable, d'électricité, de télécommunications, d'assainissement et de créer les routes d'accès au site.

ETAT D'AVANCEMENT :

Les études de la première phase sont achevées, les travaux d'aménagement du site doivent débuter dès le début de l'année 2011.

Actions déjà réalisées :

- 17 novembre 2006 : Signature d'un protocole d'accord entre Jafza et le Gouvernement du Sénégal
- Loi N° 2007-13 du 19 février 2007 portant création de APIX SA
- Loi N° 2007-16 du 19 février 2007 portant gestion et administration de la DISEZ
- Septembre 2007 : Signature entre APIX SA et JAFZA d'une convention de développement et de financement de la DISEZ.
- Janvier 2008 : Signature d'une convention de développement entre JAFZA et État du Sénégal.

Actions en cours et prochaines échéances :

- Mise en place de la Haute Autorité
- Début 2011 : Début des travaux de clôture du site
- Début 2012 : Installation des premières entreprises